

**DISCURSO DE STÉPHANE DION,
AUTOR DEL LIBRO
“LA POLÍTICA DE LA CLARIDAD.
DISCURSOS Y ESCRITOS SOBRE LA UNIDAD CANADIENSE”**

***Profesor de Ciencia Política y
Ministro de Medio Ambiente de Canadá***

Je ne saurais exprimer la fierté que j'éprouve aujourd'hui, devant l'honneur qu'on me fait en publiant mon livre en espagnol. À la pensée que cette collection de discours et de lettres que j'ai écrits dans les premières années de ma carrière politique en soutien de l'unité canadienne ait été jugée d'intérêt pour un public hispanophone, je me sens quelque peu heurté dans mon humilité légendaire.

Je n'ai pas de difficulté à comprendre que des canadianistes espagnols s'intéressent à un livre qui traite de la question la plus importante qui soit pour le Canada : son unité même. Je sais à quel point votre pays comprend d'excellents experts du système politique canadien, qui connaissent très bien le contexte dans lequel ces textes ont été écrits. Les personnalités politiques, les partis, les références historiques qui défilent dans ce livre leur sont familiers. Qui sait, on trouvera peut-être même quelques spécialistes de notre Constitution qui se passionneront pour les discours que j'ai prononcés pour convaincre les parlementaires de procéder aux modifications constitutionnelles qui ont permis la déconfessionnalisation des commissions scolaires au Québec et à Terre-Neuve et Labrador.

Mais je suppose que si on a jugé pertinent de traduire ce livre en espagnol, c'est qu'on y a trouvé une portée plus universelle, ne se limitant pas au seul

contexte canadien. En fait, le livre traite de deux questions, qui peuvent être formulées ainsi : Premièrement, pourquoi garder un pays démocratique uni? Deuxièmement, s'il fallait en venir là, comment la scission d'un pays démocratique pourrait-elle être effectuée dans le respect des droits de tous et chacun?

Ainsi formulées, ces deux questions sont, en effet, universelles, et c'est bien ainsi que je les ai traitées, fondamentalement, au-delà du contexte national dans lequel je me trouvais. Je n'ai pas opposé un nationalisme à un autre : le nationalisme canadien au nationalisme québécois. Je n'ai pas prétendu que la solution était de crier « Canada » plus fort que les autres criaient « Québec » et qu'il fallait à tout prix gagner je ne sais trop quelle guerre de drapeaux. En fait, j'ai plutôt été guidé par cette belle phrase d'Albert Camus : « J'aime trop mon pays pour être nationaliste ».

1. Pourquoi garder un pays démocratique uni?

Ce que je prétend fondamentalement, c'est que la démocratie invite les concitoyens à s'accepter comme tels au sein d'un État, et non pas à se transformer en étrangers. Les citoyens d'une démocratie sont liés par un principe de solidarité ou de loyauté mutuelle. Ils se doivent tous assistance par-delà les considérations de race, de religion ou d'appartenance régionale. Pour cette raison, tous les citoyens sont, en quelque sorte, propriétaires de l'ensemble du pays, avec son potentiel de richesses et de solidarité humaine. Aucun groupe de citoyens ne peut prendre sur lui de monopoliser la citoyenneté sur une partie du territoire national, ni de retirer à des concitoyens, contre leur volonté, leur droit de pleine appartenance à l'ensemble du pays. Ce droit d'appartenance, chaque citoyen devrait être en mesure de le transmettre à ses enfants. Idéalement, un tel droit ne devrait jamais être remis en cause en

démocratie. Voilà sans doute pourquoi tant de démocraties se considèrent comme indivisibles.

Ce principe de loyauté mutuelle entre citoyens est valable autant dans une fédération que dans un régime unitaire. D'ailleurs, en droit international, l'intégrité territoriale est reconnue dans un cas comme dans l'autre. Le fédéralisme induit lui-même une loyauté entre les unités fédérées, principe que certaines fédérations, dont l'Allemagne, ont formalisé en droit.

Puisque la loyauté relie tous les citoyens par-delà leurs différences, aucun groupe de citoyens dans un État démocratique ne peut s'arroger de droit à la sécession sous prétexte que ses attributs particuliers – langue, culture ou religion – le qualifie au titre de nation ou de peuple distinct au sein de l'État.

Nous touchons là, sans doute, à la raison fondamentale pour laquelle tant le droit international que la pratique des États ne reconnaissent un droit à la sécession que dans les situations coloniales ou de violation manifeste des droits humains. Dans les circonstances extrêmes où un État refuse de traiter un groupe de citoyens comme des citoyens, piétine leurs droits de citoyenneté, alors ceux-ci ont, en retour, le droit de ne plus le considérer comme leur État. Ils ont ce droit non pas en raison de traits distinctifs liés à la race, à la langue ou à la religion, mais parce que, au même titre que les autres humains, ils sont porteurs d'un droit universel à la citoyenneté.

Ainsi, le fondement normatif de l'indivisibilité des États en démocratie est la loyauté des citoyens, principe qui garantit à chacun la pleine appartenance à son pays. Il convient d'ajouter que ce principe de loyauté est loin de n'avoir qu'une importance théorique; au contraire, on doit le considérer comme essentiel au bon fonctionnement des démocraties. En effet, une philosophie de la démocratie basée sur la logique de la sécession ne saurait fonctionner. Elle

inciterait les groupes à se séparer plutôt qu'à s'efforcer de se rapprocher ou de s'entendre. La sécession automatique empêcherait la démocratie d'absorber les tensions inhérentes aux différences.

Le fait de savoir qu'ils resteront ensemble encourage les citoyens à déployer les efforts en vue d'une coopération active et sincère et à envisager cette coopération dans la durée, pour les générations futures.

À l'inverse, la reconnaissance d'un droit à la sécession sur demande inviterait à la rupture dès les premières difficultés selon des clivages qui risquent fort de se créer sur la base d'attributs collectifs tels que la religion, la langue ou l'ethnie. De plus, un tel droit ferait de la simple menace à la rupture une stratégie politique permanente au sein d'un État. En effet, les groupes seraient fortement incités à menacer de faire sécession pour obtenir ce qu'ils veulent.

En somme, pourquoi garder un État démocratique uni? Parce que le principe de loyauté entre concitoyens est essentiel à la démocratie. Telle est, à mon avis, la réponse la plus universelle et la plus valable que l'on puisse donner en faveur de l'unité nationale, par-delà les considérations nationalistes. Bien sûr, j'aime le Canada et je suis fier d'être Canadien. Je suis fou de joie quand notre équipe nationale gagne un championnat mondial de hockey sur glace. Je suis encore plus heureux quand c'est un Québécois qui compte le but vainqueur! Mais c'est bel et bien ce principe universel de loyauté entre concitoyens qui inspire fondamentalement mon combat pour l'unité canadienne et qui apparaît tout au long de mon livre.

On me dira que, dans le combat politique, ce principe universel est plus difficile à exalter qu'un argument nationaliste, tel la beauté des montagnes rocheuses par exemple. Je ne le crois pas. Si vous voulez remplir un cœur de Québécois de fierté canadienne, faites-lui valoir la contribution universelle du Canada en

tant que bon citoyen du monde, toujours prêt à se porter à la défense de la paix et de la démocratie. Dites-lui que ce que nous essayons de bâtir avec les autres Canadiens, c'est un pays où les valeurs universelles de tolérance, d'ouverture, de partage, celles que recherchent tous les êtres humains de bonne volonté, seront respectées de façon exemplaire.

Autrement dit, parlez-lui moins des Rocheuses que de la nécessité pour Vancouver de réussir, avec Montréal, avec Toronto, le pari des grandes villes multiculturelles.

Alors peut-être conviendra-t-il qu'il a de la chance d'avoir 31 millions de concitoyens et qu'aucune raison valable ne devrait le convaincre de vouloir en transformer 23 millions en étrangers.

2. En quelles circonstances la sécession est-elle acceptable en démocratie?

Comment réagir en démocratie devant une demande sécessionniste quand elle s'exprime, je le précise, pacifiquement? Le séparatisme violent est, bien sûr, à rejeter et à condamner.

La réponse que vous trouverez dans mon livre est la suivante : si la sécession n'est pas un droit en démocratie, elle demeure une possibilité à laquelle l'État existant peut consentir devant une volonté de séparation pacifique clairement affirmée. Il est possible que la négociation d'une sécession apparaisse comme la moins mauvaise des solutions possibles advenant qu'une population manifeste clairement sa volonté de ne plus faire partie du pays.

Mais justement parce que la sécession, c'est-à-dire la transformation de concitoyens en étrangers, est une chose grave, probablement irréversible, engageant donc les générations futures, seul un appui clair pour la

sécession devrait conduire à sa négociation. Et précisément parce qu'une sécession serait quelque chose d'extrêmement complexe à négocier, comportant d'énormes risques, elle ne saurait être effectuée de façon unilatérale, en dehors du droit.

Aucun État démocratique ne saurait abdiquer ses responsabilités constitutionnelles envers une partie de sa population sans avoir l'assurance que la sécession est ce qu'elle veut clairement. Cette volonté claire de sécession devrait s'exprimer par une majorité claire appuyant une question portant clairement sur la sécession et non sur un vague projet de partenariat politique.

Si un gouvernement sécessionniste est suffisamment irresponsable pour tenter d'effectuer la sécession unilatéralement, en dehors du droit, l'État existant doit maintenir, pacifiquement, l'ordre constitutionnel et continuer à honorer ses responsabilités envers la population touchée, laquelle continue à faire partie du pays existant et à jouir de sa citoyenneté. Le fait est qu'une sécession unilatérale est impraticable en démocratie.

La négociation sur la sécession se déroulerait dans le cadre constitutionnel et devrait être guidée par la recherche réelle de la justice pour tous. Par exemple, dans l'hypothèse où des populations territorialement concentrées dans la région visée par la sécession demanderaient clairement de rester rattachées à l'État existant, il faudrait envisager la divisibilité du territoire de la région en question avec le même esprit d'ouverture que celui qui a conduit à accepter la divisibilité de l'État existant.

Conclusion

Si j'avais à résumer mon livre en une seule proposition, ce serait la suivante : un pays se donne les meilleures chances de s'améliorer si tous ses citoyens

adhèrent au principe de loyauté. Ce principe s'énonce comme suit : « Quoi qu'il advienne, nous choisirons de rester ensemble. »

De cette assurance naît une plus grande confiance mutuelle, un désir plus fort et plus sincère de vraiment s'entraider, une meilleure aptitude à la discussion franche et à la découverte de solutions quand surviennent des désaccords. Car il est normal que des désaccords se manifestent en démocratie. Mais la recherche de solutions nouvelles qui résulte de ce choc des idées sera bien plus fructueuse si elle repose sur une loyauté indéfectible plutôt que sur la remise en question de l'unité même du pays.

La démocratie relie tous les citoyens par un principe de loyauté qui confère à chacun un droit sur son pays. Un tel droit ne devrait jamais être remis en cause, sauf dans les cas où la volonté sécessionniste s'affirme de façon claire et pacifique.

Si un tel appui clair à la sécession ne s'est encore jamais manifesté dans une démocratie bien établie, c'est avant tout parce qu'un régime fondé sur la loyauté des citoyens crée des liens humains très forts qu'il serait malaisé de trancher. Les citoyens en démocratie n'ont pas pour vocation de se transformer en étrangers.

Zaragoza, 10 de noviembre de 2005.